

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Présents : L'ensemble des membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Excusés : M. LAMARCHE procuration de vote à M. FOLLETETE
 M. MAILLARD-SALIN " " M^{me} VURPILLAT

Absente : M^{me} BALZANO

Secrétaire de séance : M. David BERANGER

26 voix pour.

Lecture et adoption à l'unanimité du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 décembre 2016.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux Conseillers.

Monsieur le Maire fait passer les cartes de vœux reçues aux membres du Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Stage Rudi Foot 2017.
- Décision modificative budget eau.
- Astreinte des Services Techniques.
- Baux emphytéotiques de la Maison Paroissiale et Cinéma "Le Foyer".
- Demande de Madame ESSERIC, Conseillère Municipale sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle des Lilas.

26 voix pour étudier ces questions.

Informations données par Monsieur le Maire sur la qualité de l'eau à Pont de Roide - Vermondans - enquête "Que Choisir" : eau de bonne qualité à Pont de Roide - Vermondans.

I. VIE ASSOCIATIVE - SPORT - CULTURE

1. Subventions 2017 aux associations (voir documents joints)

- **Subventions de fonctionnement** : pas d'augmentation pour toutes les associations de Pont de Roide – Vermondans et toutes les associations extérieures.

Toute association ayant une trésorerie équivalente à une année de fonctionnement ou plus, ne perçoit pas de subvention de fonctionnement ni de déplacement, ni d'équipement pour l'année 2017.

Total : 87 429,06 €.

- **Subventions transports pour compétitions sportives** : les déplacements pris en compte sont ceux de l'année ou de la saison écoulée. Rappel des règles appliquées. Pour véhicules particuliers : taux de 0,20 €/Km.

Pour l'année 2017 :

- le périmètre des déplacements sera révisé sauf pour les déplacements en Championnat de France.

- pour les associations qui regroupent plusieurs communes proches ou éloignées, seule la distance entre Pont de Roide - Vermondans et la ville où a lieu la compétition est prise en compte dans le calcul des déplacements en compétition.

- les différents horaires de passage le jour de la compétition ne justifient pas les déplacements en nombre ce jour-là. Le nombre de compétiteurs annoncés détermine le nombre de voitures utilisées pour le déplacement. Base : 3 compétiteurs par voiture.

Total : 23 990,70 €.

Le Rudibus est prêté dans un rayon de 400 kms en France.

26 voix pour.

- **Subventions à la formation** : prise en charge à 80 % du total des dépenses.

Seules les formations en France métropolitaine sont prises en charge.

Total : 8 640,44 €.

- **Subventions d'équipements** : prise en charge, avec justificatifs, de 80 % pour matériel et 60 % pour habillement.

Total : 48 462,72 €.

26 voix pour sauf 1 abstention pour la subvention de l'Harmonie Fanfare Rudipontaine et 1 abstention pour la subvention Club Photo Rudipontain par les Présidents respectifs.

2. Attribution pour 2017 des buvettes de la Fête de la Musique et du 13 Juillet

Lors de la réunion du 6 octobre 2016, l'association C.A.T.M. – P.G. a renoncé aux buvettes.

6 associations ont proposé leur "candidature".

La Commission Vie Associative - Sport - Culture a validé pour 2017 :

- pour la Fête de la Musique : Harmonie Fanfare Rudipontaine

- pour le 13 Juillet : U.S.P.V. Football

25 voix pour et 1 non participation au vote pour la Fête de la Musique.

26 voix pour le 13 juillet

3. Subvention pour mission humanitaire au Togo

Madame Diane ALBERS, une rudipontaine, part au Togo. Aide-soignante, elle apportera son aide dans un hôpital à Lomé. Elle a besoin pour ce voyage humanitaire de 3 182 €.

Proposition de lui verser une subvention de 700 €.

26 voix pour.

II. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

- Projet définitif Aménagement "Rive du Doubs"

Explication des modifications par Monsieur FOLLETETE.

Coût estimé : 567 000 €.

Le 5 janvier courant, une rencontre avec les personnes responsables du projet a eu lieu. PMA finance, chaque année, 2 projets d'enfouissement (uniquement la partie conteneurs pour un montant de 30 000 € TTC). Il y a 3 tranches conditionnelles : réfection parkings MPT et Château Herr et "escaliers" MPT.

26 voix pour.

III. INTERCOMMUNALITE

1. Maintien de la compétence PLU au niveau communal

A partir du 27 mars prochain, si la Commune ne s'y oppose pas, la compétence d'urbanisme est transférée à PMA. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de s'opposer au transfert et de garder cette compétence jusqu'au mois de mai 2020.

Pour information, PMA instruit les dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) depuis le 1^{er} janvier 2017 avec signature de Monsieur le Maire ou de l'adjoint concerné.

26 voix pour.

2. Le point sur la gouvernance de PMA

PMA est passé de 11 communes à 72 communes.

Une réunion s'est déroulée le 21 janvier courant pour élire le Président et les Vice-Présidents.
Est élu Président : Monsieur Charles DEMOUGE avec 5 voix de plus que Monsieur Denis SOMMER.

Le même jour, 8 Vice-Présidents proposés par Monsieur DEMOUGE et 7 Vice-Présidents proposés par Monsieur SOMMER ont été élus.

Lundi 31 janvier, une autre réunion aura lieu pour élire les membres du bureau (environ 30 personnes) avec une répartition égale entre les propositions de Messieurs DEMOUGE et SOMMER.

Monsieur ARNOUX souhaite participer aux commissions : Finances – Fiscalité et Transports Périphériques et Monsieur FOLLETETE en commission : Elimination des Déchets.

Monsieur SOMMER a pris l'initiative de proposer qu'il n'a ait pas de groupe politique.

Monsieur FOLLETETE s'étonne de voir qu'il y a 15 Vice-Présidents alors qu'il n'y a que 8 commissions.

Un point sera fait à chaque Conseil Municipal. A suivre.

IV. VIE SCOLAIRE

- PEDT Cinéma "Le Foyer" : subvention

Les élèves des écoles de notre commune se sont déplacés au cinéma en novembre - décembre 2016. Subvention à verser au Cinéma "Le Foyer" : 546 €.

26 voix pour.

V. FINANCES

- Adhésion à l'Agence Départementale d'appui au territoire

Participation communale : 100 € + 0,60 € par habitat soit $0,60 \times 4\,309 = 2\,585,40$ € + 100 €
= 2 685,40 €.

26 voix pour.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Stage Rudi Foot 2017

Stage du 17 au 21 avril 2017 pour 120 à 150 stagiaires.

Proposition : prise en charge par la Commune de 20 € par enfant mais sur une base de 100 enfants comme les années précédentes et 50 % du coût des transports (2 déplacements mais pour 2 ou 3 bus).

26 voix pour.

2. Décision modificative budget eau

Ajouter crédits :

- au 042 (dotation aux amortissements) : + 5 000 €
- au 66 (charges financières) : + 200 €
- au 673 (titres annulés) : + 3 800 €

Diminuer crédits :

- au 011 (charges à caractères générales) : - 9 000 €

Ajouter en recettes d'investissement :

- au 040 (opérations d'ordre entre section) : + 5 000 €

26 voix pour.

3. Astreinte des Services Techniques

Délibération à prendre pour les astreintes d'agents techniques concernés chaque semaine ainsi que les astreintes déneigement.

25 voix pour – 1 abstention.

4. Baux emphytéotiques de la Maison Paroissiale et Cinéma "Le Foyer"

Délibérations à prendre pour le Bail de la Maison Paroissiale et celui du Cinéma "Le Foyer".

Information sur la nouvelle condition particulière concernant la limitation du passage sous le porche (accès uniquement piéton, 24 heures sur 24).

26 voix pour le bail de la Maison Paroissiale.

26 voix pour le bail du Cinéma "Le Foyer".

5. Fermeture d'une classe à l'école maternelle des Lilas

Monsieur le Maire a rencontré l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale concernant les effectifs de l'école maternelle des Lilas. Il "manquerait" des enfants et l'Education Nationale ne compte pas les 2 ans. Il y aurait une base de 30 enfants par classe dans les écoles maternelles. La Commune n'a pas d'information s'il y aura une fermeture de classe ou non. Attente de complément d'information des communes de Feule, Solemont, Autechaux-Roide et Neuchatel-Urtière.

Séance levée à 22 h 15

Prochaine séance le 24 février 2017

Monsieur David BERANGER